



Conseil Municipal du Jeudi 13 mars 2014

COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 mars, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Nadine VOURC'H, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, André GUILLAUME, 7^{ème} Adjoint, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Gilbert QUENTEL, Bruno BOULAY, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Flavie URIEN, Michel BILLET, Pascale MAHE, Bernard CLÉRET, Anne LE GALL, Jean-Marc ROLLAND, Odile LEON, Yves GOARZIN, Henri LE SIOU, Lionel BEGOC.

Sont arrivés après le début de la séance mais avant le vote du premier point à l'ordre du jour :

Jean-Yves CARN, Dominique BLANCHARD, Ronan ARGOUARC'H

Assistaient également à la réunion :

Claudie TANNEAU, Directrice générale des services par interim.
M. Gilbert GOURVENNEC, Trésorier Municipal
Mme Martine SOUBIGOU, service « Finances »

Absents excusés :

Jean-Louis DENNEULIN	qui a donné procuration de vote à	Nadine YVEN
Florence MAHDI	qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL

Secrétaire de séance :

Gilbert QUENTEL

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 06 mars 2014.

Nombre de conseillers :
en exercice.....29
présents.....27
votants.....29

S O M M A I R E

CM 2014/09 – Approbation du Compte Administratif 2013 : budget principal	3
CM 2014/10 - Approbation du Compte Administratif 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »	5
CM 2014/11 – Approbation du Compte Administratif 2013 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »	6
CM 2014/12 – Compte de gestion 2013 : budget principal	7
CM 2014/13 – Compte de gestion 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »	10
CM 2014/14 – Compte de gestion 2013 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »	11
CM 2014/15 – Affectation des résultats 2013 : budget principal	11
CM 2014/16 – Budget primitif 2014 : budget principal	12
CM 2014/17 – Vote des taux d'imposition 2014	15
CM2014/18 – Budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »	15
CM2014/19 – Budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »	16
CM2014/20 – Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2013 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions	18
CM2014/21 – Information au Conseil Municipal : liste des marchés conclus en 2013	18
CM2014/22 – Association Iroise Athlétisme : demande de subvention exceptionnelle	19
CM2014/23 – Modification du tableau des effectifs	20
CM2014/24 – Cession à Brest Métropole Habitat du 12 rue Charles de Gaulle	21
CM2014/25 – Convention de mise à disposition des services du système d'information de Brest Métropole Océane : annexe 2 « accès au service de messagerie électronique »	22
CM2014/26 – Fixation d'un tarif pour l'utilisation du photocopieur de la Maison de l'Enfance	23
CM2014/27 – Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard : choix de la maîtrise d'œuvre ; plan de financement prévisionnel de l'opération ; demandes de subventions d'investissement	23

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Gilbert QUENTEL comme secrétaire de séance. Celui-ci procède à l'appel. En l'absence d'observations particulières les comptes rendus des séances du 30 janvier et du 13 février sont adoptés à l'unanimité. Avant d'entamer le premier point à l'ordre du jour le Maire fait part aux élus du courrier de remerciements reçu de l'AMF des Hautes Pyrénées relatif au dossier passé le 26 juin 2013 en séance du Conseil Municipal concernant l'aide aux communes sinistrées du sud de la France. Il rappelle ensuite que les arrêtés pris, dans le cadre de la délégation générale du Conseil Municipal au Maire entre le 30 janvier (date de la dernière séance de conseil ordinaire) et aujourd'hui, sont mis à disposition des conseillers. Lecture est donnée ensuite du premier point :

CM 2014/09- **Approbation du Compte Administratif 2013 : budget principal.**

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint au Maire délégué aux finances donne lecture de la délibération suivante :

- Il est présenté au Conseil Municipal un diaporama résumant le compte administratif 2013
- Il est donné au Conseil Municipal, lecture du Compte Administratif 2013 tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. Le document présenté, dont copie a été remise à chaque conseiller municipal, comporte en pièces annexes :
 - La liste des ratios obligatoires
 - L'état de la dette : récapitulatif par nature de dettes
 - Les méthodes utilisées pour l'amortissement des immobilisations
 - L'état des emprunts garantis
 - L'état du personnel
 - La liste des organismes de regroupement auxquels adhère la Commune
 - La liste des organismes pour lesquels la commune a versé une subvention représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

Le règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal du 11 septembre 2008 dispose dans son article 10 que « dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président ». Conformément à ces dispositions, nous allons procéder à l'élection du président de l'assemblée pour ce vote.

Il vous est proposé d'élire Monsieur Jean-Yves Vaucelle, président.

Le Maire cède la présidence et quitte momentanément la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal, appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Pierre Ogor, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	874 046,49 €	1 337 689,83 €	0,00 €	1 337 689,83 €	874 046,49 €
Opérations de l'exercice	4 661 098,03 €	5 156 112,80 €	3 428 853,18 €	3 626 155,04 €	8 089 951,21 €	8 782 267,84 €
TOTAUX	4 661 098,03 €	6 030 159,29 €	4 766 543,01 €	3 626 155,04 €	9 427 641,04 €	9 656 314,33 €
Résultats de clôture de l'exercice	0,00 €	1 369 061,26 €	1 140 387,97 €			228 673,29 €
Restes à réaliser à reporter			960 007,17 €	1 740 336,01 €	960 007,17 €	1 740 336,01 €
TOTAUX CUMULES incluant restes à réaliser à reporter	4 661 098,03 €	6 030 159,29 €	5 726 550,18 €	5 366 491,05 €	10 387 648,21 €	11 396 650,34 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 369 061,26 €	360 059,13 €			1 009 002,13 €

- De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - au report à nouveau,
 - au résultat d'exploitation de l'exercice,
 - au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier et les documents légaux ont été transmis.

Jean-Marc ROLLAND précise que les membres de l'opposition sont en désaccord sur le mode de gestion de la commune, de ce fait ils n'approuveront pas le compte administratif. Avant de sortir de la salle le Maire fait le bilan de ces 6 années écoulées.

« C'est le dernier CA de la mandature ; même si c'est celui de l'année 2013 ; c'est un peu aussi celui des 6 années écoulées. Et si je dois tirer un bilan de ce mandat : c'est avec une certaine fierté que je dis que l'on a bien travaillé ; que de choses réalisées !

- *L'Espace Marcel Pagnol entièrement réhabilité avec la salle Jean de Florette pour les aînés, l'Ecole de Musique, la Maison de l'Enfance avec son multiaccueil et son ALSH*

- *La restauration et la restructuration des bâtiments pour les écoles et leur informatisation*
- *La création d'un dépôt de déchets verts*
- *La mise en place des pauses méridiennes*
- *La reprise et le développement de l'espace jeunesse*
- *La mise en place de la saison culturelle*
- *La rénovation en partie de la salle de Tennis de Table et de Danse*
- *La création du lotissement communal*
- *Les aides au développement durable pour les particuliers*
- *L'acquisition du fort de Penfeld*
- *Le marché du jeudi soir*
- *L'épicerie sociale...*

Et la liste pourrait continuer.

Et oui tout cela a été fait en 6 ans : pourquoi ?

Ah ! Il y avait sans doute un rattrapage à faire du temps perdu, mais aussi parce que nous étions une équipe qui n'avait qu'un seul but, travailler pour Guilers et ses habitants, sans copinage, ni arrières pensées politiciennes, dans l'intérêt de tous !

C'est la seule chose qui nous a motivée ; et je le dis haut et fort, c'est la seule chose qui devra motiver la prochaine équipe municipale. »

Arthur QUEMENEUR évoque l'impact de la dépense d'investissement pendant 6 ans sur l'économie, 10 080 000 € dépensés (équipement des écoles, Maison de l'Enfance...), cela correspond à environ 150 emplois à temps plein sur 6 ans ou une entreprise de 20 salariés à bon rendement. Il estime qu'il s'agit de la meilleure solution pour lutter contre le chômage, qui est la priorité, et que toutes les communes devraient agir de la même façon. Il reconnaît que la commune s'est légèrement endettée mais les intérêts d'emprunts sont très bas et il y a le retour sur investissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents réglementaires tel que figurant sur la liste présentée ci-dessus, approuve par 21 voix pour et 7 votes contre, le compte administratif 2013 du budget principal. Le Maire, absent de la salle ne prend pas part au vote.

CM 2014/10- **Approbation du Compte Administratif 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Après examen du compte administratif 2013 du budget annexe dénommé « lotissement les Jardins de Keruzanval » créé en 2009 en vue de la réalisation du lotissement communal, dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 56 991,65 € (travaux)

Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013 :	- 56 991,65 €
Déficit de fonctionnement 2012 reporté :	- 6 691,03 €
Déficit de clôture :	- 63 682,68 €

Investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de Monsieur Pierre OGOR, Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe : « lotissement les Jardins de Keruzanval »

Commission plénière du 6 mars 2014 : Jean-Marc ROLLAND souhaite la transmission du Compte-Administratif et du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, approuve le compte administratif 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval ». Le Maire, absent de la salle, ne prend pas part au vote.

CM 2014/11- **Approbation du Compte Administratif 2013 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »**

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

Après examen du compte administratif 2013 du budget annexe dénommé « lotissement les Hauts de Keruzanval » créé en 2013 en vue de la réalisation du lotissement communal, dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2013 :	0,00 €

Investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Hors de la présence de Monsieur Pierre OGOR, Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe : « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.
Demande de transmission du Compte-Administratif et du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour, approuve le compte administratif 2013 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval ». Le Maire, absent de la salle, ne prend pas part au vote.

CM 2014/12- **Compte de gestion 2013 : budget principal**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Monsieur Gilbert Gourvenec, Trésorier Municipal de la commune présente le compte de gestion 2013 et indique que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Gilbert GOURVENEC, Trésorier de la commune confirme que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes sont en parfaite conformité avec les comptes

administratifs et rappelle qu'il s'agit donc d'une validation des comptes administratifs au niveau de la comptabilité. Les comptes sont jugés par le juge financier. S'il y a des erreurs au niveau comptable, elles sont sanctionnées par le juge et actuellement tout se passe bien.

Avant de passer au vote, M. Gourvennec apporte une analyse et des remarques d'ordre général sur le déroulement de l'exercice 2013 et en particulier sur la formation de l'autofinancement :

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement réelles sont maîtrisées, elles progressent de 108 000 € soit + 2.5% et passent de 4 385 000 € à 4 493 000 €.

Au Chapitre 11, les charges à caractère général diminuent, - 22 000 €

Les charges de personnel sont également maîtrisées, 2 % en plus sur 1 année ce qui signifie qu'il y a une parfaite maîtrise.

Les autres charges de gestion courantes : progression de 50 000 € ce qui est normal

Les atténuations de produits d'une année sur l'autre sont identiques (versements à Bmo).

Les intérêts d'emprunt correspondent au tableau de la dette et progressent (de 58 000 € à 86 000 €) ce qui est normal car il y a eu un emprunt en 2012.

Le montant de la dette par habitant reste en dessous de la moyenne.

Par conséquent, les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées et augmentent de 2.5 % en 2013.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles diminuent sur la période de 82 000 €. Si l'on neutralise les opérations exceptionnelles (149 000 € en 2012 et 39 000 € en 2013), les recettes réelles s'élèvent à 5 046 000 € en 2012 et à 5 073 000 € en 2013 soit une progression de 27 000 €.

Les produits des services progressent et passent de 246 000 € à 275 000 € soit 30 000 € de plus, somme conséquente qui reflète la progression des services offerts à la population.

Les recettes fiscales, chapitre essentiel des recettes, passent de 2 966 000 € à 3 031 000 €, progression liée essentiellement aux impôts locaux et en particulier à la taxe d'habitation et au foncier bâti.

Les impôts progressent donc de 2 563 000 € à 2 686 000 € soit 123 000 € en plus, ceci sans augmentation des taux et du fait de bases dynamiques, résultat de la revalorisation annuelle et d'une extension des bases. C'est un des atouts de la commune car la maîtrise de cette recette lui appartient contrairement aux dotations qui subissent les aléas de décisions extérieures.

Par contre les droits de mutation diminuent comme la taxe sur l'électricité mais cela n'est pas maîtrisé par la commune.

Globalement, le chapitre 73 recettes fiscales permet de maintenir les recettes réelles de fonctionnement de la commune.

Chapitre 74 : les dotations diminuent de 57 000 € notamment la dotation générale de fonctionnement (DGF) les dotations de solidarité et de péréquation.

Le Chapitre 75, autres produits de gestion courante est en augmentation et correspond essentiellement aux produits de locations de propriétés communales.

Pour conclure, bien que les dépenses réelles de fonctionnement soient maîtrisées, elles augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent si les produits exceptionnels sont neutralisés on obtient un excédent brut de fonctionnement qui baisse un peu en 2013 passant de 660 000 € à 580 000 €.

La Capacité d'autofinancement brute baisse également et passe de 705 000 € à 640 000 € soit - 64 000 € et la CAF nette, élément essentiel pour le financement des investissements diminue aussi. La CAF nette s'obtient après retrait de toutes les charges de fonctionnement et de l'annuité de la dette. Elle s'élève à 416 000 € en 2013. Elle correspond à ce que l'on peut investir en autofinancement.

L'excédent cumulé au 31/12/2013 était de 228 000 €. Il sert également à financer les investissements.

L'investissement :

La commune a beaucoup investi en 2013, (principalement la Maison de l'Enfance) : En tout, la dépense s'élève à 3 193 000 € soit une dépense par habitant de 420 €, la moyenne départementale étant également à 420 €. Guilers est une commune très intégrée dans l'intercommunalité et par conséquent une bonne partie des investissements est prise en charge par Bmo, notamment la voirie. Cela rend difficile la comparaison avec d'autres communes de la même strate.

Les principaux investissements ont porté sur la Maison de l'Enfance (2 098 000 €), Le Fort de Penfeld, le Bâtiment de Tennis de Table, etc...

Le financement de ces travaux a été assuré principalement par le Fctva (225 000 €), des subventions, (476 000 €) et par le recours à l'emprunt (2 080 000 €).

L'encours de la dette au 31 décembre 2013 était de 4 782 000 € soit 630 € par habitant, au-dessous de la moyenne départementale qui est de 890 € / habitant.

Si l'on prend le ratio encours de dettes / Capacité d'Autofinancement c'est-à-dire, si l'on consacrait la totalité de la CAF au remboursement de l'encours de la dette cela prendrait pour Guilers un peu plus de 7 ans, ce qui est un maximum pour ne pas être en situation trop tendue. En quelques années, la commune retrouve une marge de manœuvre. La situation financière devient tendue lorsqu'il faut plus de 7.5 années. C'est donc une situation haute mais pas excessive.

En conséquence il faut continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement comme c'est actuellement le cas afin de dégager un maximum de capacité d'autofinancement pour financer les investissements par la CAF.

En conclusion, la commune présente un endettement assez fort mais encore supportable.

Le Maire remercie le trésorier pour sa présentation et précise que l'analyse faite par la commune rejoint celle du Trésorier municipal.

Le maire revient sur la Capacité d'Autofinancement d'une commune qui peut varier très facilement d'une année sur l'autre de 100000 € à 300 000 €, en fonction de nombreux éléments financiers.

Lorsque l'on prend le ratio encourt de la dette / Recettes globales de fonctionnement, ratio également proposé par l'administration financière, celui-ci affiche moins d'une année, alors que la zone critique est de 3 années.

Nous avons travaillé pendant ce mandat à la remise à flot des structures, plus de 10 ME ont été investis dans des réalisations concrètes.

Pour financer ces investissements, les impôts locaux n'ont été augmentés que de 3.5 % en dehors de la revalorisation des bases imposée par la loi de finances et qui était de 0.9% cette année. Les Guilériens n'ont donc pas été mis à contribution pour assumer les investissements qui ont été réalisés.

Le Maire précise qu'il reste serein concernant les finances communales. Il y a encore des choses à faire mais il y a une bonne maîtrise des charges. Il y a néanmoins des éléments que l'on ne maîtrise pas et qui viennent diminuer la CAF nette : les droits de mutation (peu de ventes immobilières dues à la crise économique), les dépenses imprévues notamment sur des infrastructures mal conçues à la base mais pour lesquels la commune engage des frais nécessaires pour une remise en ordre.

Pour conclure il affirme que l'avenir peut être regardé sereinement, le seul point noir concerne les dotations de l'Etat que l'on ne maîtrise pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 dressé par le Trésorier Municipal, sans observation ni réserve.

CM 2014/13- **Compte de gestion 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »**

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

Monsieur Gilbert GOURVENNEC, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2013 du budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2013.

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De valider le compte de gestion 2013

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2013 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval » dressé par le Trésorier Municipal, sans observation ni réserve.

CM 2014/14 - **Compte de gestion 2013 : budget annexe
« lotissement les hauts de Keruzanval ».**

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

Monsieur Gilbert GOURVENNEC, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2013 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2013.

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- De valider le compte de gestion 2013

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2013 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » dressé par le Trésorier Municipal, sans observation ni réserve.

CM 2014/15 - **Affectation des résultats 2013 : budget principal.**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2013, sont les suivants :

En fonctionnement :

un excédent d'un montant de 1.369.061,26 €

En investissement :

un déficit d'un montant de 1.140.387,97 €

Des restes à réaliser en dépenses d'un montant de.... 960.007,17 €

Des restes à réaliser en recettes d'un montant de..... 1.740.336,01 €

Soit un résultat global déficitaire de..... **360.059,13 €**

La comptabilité M14 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2013, à savoir : 400.000 €
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
 - 400.000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2014

➤ 969.061,26 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2014

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation du résultat 2013 présentée.

CM 2014/16 - **Budget primitif 2014 : budget principal.**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Après une présentation détaillée, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement, il va être proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	5.047.860,00 €	5.047.860,00 €
Fonctionnement	5.809.517,26 €	5.809.517,26 €
Total	10.857.377,26 €	10.857.377,26 €

Le document présenté dont copie a été remise à chaque conseiller municipal, comporte en pièces annexes :

• **La liste des ratios obligatoires :**

Dépenses réelles de fonctionnement/population	671,04 €
Produit des impositions directes/population	355,72 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	629,50 €
Dépenses d'équipement brut/population	370,80 €
Encours de la dette/population	629,66 €
Dotations globales de fonctionnement/population	136,66 €

- Une présentation croisée par fonction
- L'état de la dette : répartition des emprunts par type de taux et par nature de dettes
- Les méthodes utilisées pour les amortissements
- L'état des emprunts garantis par la commune
- L'état du personnel
- La liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune
- La liste des organismes dans lesquels la commune a pris un engagement financier
- Les décisions en matière de taux de contributions directes

Commission plénière du 06 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Jean-Marc ROLLAND intervient afin de donner la vision du groupe de l'opposition sur le budget proposé :

« Avant tout, nos remerciements aux services pour la qualité des supports communiqués et la présentation simplifiée.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, Mesdames et Messieurs les élus, Quelle performance !!!...

Je comprends mieux pourquoi vous avez attendu le dernier moment pour tenir ce conseil municipal consacré au budget, pourquoi dans le bilan de votre mandat distribué aux guilériens vous avez omis d'indiquer votre bilan financier... et pourquoi en commission préparatoire votre 1^{er} Adjoint a refusé de nous communiquer le graphique représentant les montants d'annuité de la dette.

Il y a 2 mois, lors de la cérémonie des vœux, vous vous adressiez à la population en disant, je cite »tout comme les ménages, la collectivité a fait des économies sur ses dépenses de fonctionnement « (OF du 06/01/2014).

Nous ne devons pas avoir la même définition du mot « économie » ... En effet, en 2007 les dépenses de fonctionnement étaient de 3.4M€. En 2012, plus de 4.7M€ et dans votre Budget Primitif 2014 vous prévoyez un niveau de 5.8M€ !...

Moi j'appelle cela une inflation, qui plus est, galopante, mais certainement pas une économie !...

Quand vous êtes arrivés aux affaires en 2008, vous avez trouvé une situation financière saine :

- La réserve de trésorerie était supérieure à 800 000 €. Elle s'élève aujourd'hui à peine à ... 5000€
- Le montant de la dette était de 1.6M € en 2008. Fin 2012 nous étions à 2.9M€, fin 2013 nous sommes à 4.8M€ et en tenant compte de votre budget prévisionnel 2014 nous terminerons l'année avec une dette d'un montant record de plus de 6M€ !... 375% d'augmentation de la dette en 6 ans !...

Quel exploit !...

Les services de l'état établissent un ratio qui permet de surveiller le niveau d'endettement des communes. C'est un rapport qui établit le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts, au regard de la Capacité d'Auto Financement de la commune.

Pour Guilers, nous sommes passés d'un ratio de 2 années et demie en 2008 à 4.14 années en 2012 et fin 2013 le ratio s'élève à 7.45 années !... et encore, sans tenir compte du Budget Prévisionnel qui fait bien apparaître le report d'un emprunt de plus de 1.5M€ non réalisé en 2013 et l'inscription d'un emprunt supplémentaire de 550.000€... Nous allons donc vers un ratio de 9.36 années, sachant que la côte d'alerte des services de l'état se situe à 7 ans !...

Alors, à l'heure où s'achève votre mandat vous pouvez revendiquer le fait d'avoir conduit la commune de Guilers dans une situation d'endettement jamais atteinte !...

Vous avez conduit les affaires au mépris de l'argent public et voilà le résultat !...

Et vous êtes candidat à votre succession avec pour ambition : « continuons »...

Monsieur le Maire, si vous exerciez un nouveau mandat, ce ne serait pas « une dynamique pour tous », mais « la faillite pour tous »...

Il y a peu vous compariez la gestion d'une commune à celle d'une P.M.E. Là j'ai le regret de vous annoncer que s'il s'était agi d'une P.M.E, ce n'est pas un bilan mais un dépôt de bilan que nous aurions aujourd'hui.

Alors mesdames et messieurs de la majorité, comment est-il possible de cautionner cette gestion !... Avez-vous réellement le sentiment du service rendu à la population en laissant les finances de la commune dans cet état ? Assumez-vous cette responsabilité ?

Pour notre part, les mises en garde que nous avons réalisé chaque année au moment du budget, ou lors de certains choix d'investissement, se révèlent malheureusement confirmées par la situation d'aujourd'hui.

Nous allons donc, encore une fois, voter contre ce mode de gestion !

Merci de votre attention. »

Arthur QUEMENEUR ne cautionne pas les propos de Jean-Marc ROLLAND et souhaite rétablir la vérité. Il revient sur l'année 2007, en dépenses de fonctionnement il y avait 3 335 000€ et en recettes, 4 058 000€ soit un excédent de 723 000€, il compare ces chiffres avec l'année 2013 qui correspond également à une fin de mandat : les dépenses de fonctionnement sont de 4 474 000 € et des recettes de 5 113 000€ soit un excédent de 728 000 €. Contrairement à Jean-Marc ROLLAND il estime qu'un banquier serait heureux d'avoir en gestion une entreprise comme celle-ci.

Jean-Marc ROLLAND rappelle que les chiffres annoncés dans son discours sont tirés des comptes administratifs et que tout est vérifiable.

Le Maire souhaite savoir comment les membres de l'opposition auraient financé les projets puisqu'ils avaient, a priori, prévu de les réaliser. Il est fier de ce qui a été réalisé et trouve que le bilan est positif puisqu'ils ont dû également faire face à des dépenses imprévues liées à des erreurs de conception lors des mandats précédents par exemple au niveau du gymnase de Kerdrel où 120 voire 130 000 € ont dû être réinvesti sans oublier le toit de l'Agora qui doit être changé alors qu'il n'a que 13 ans.

Il poursuit :

« le budget proposé ce jeudi 13 mars 2014 est un budget de continuité, la vie communale ne s'arrête pas, même avec les échéances qui arrivent.

C'est un budget d'avenir puisque le travail réalisé pendant le dernier mandat a fait venir et revenir la jeunesse sur notre commune, d'où la nécessité d'agrandir le groupe scolaire Pauline Kergomard.

Ce budget annonce aussi clairement que ce mandat sera celui de la restructuration de toutes nos infrastructures sportives qui ont toutes presque 40 ans ; et il nous faut les réactualiser et les moderniser ; et cela sans faire de bricolage pour que l'on puisse repartir encore pour 30 à 40 ans sans problème. Tout cela se fera bien sûr dans le volume financier que la collectivité pourra respecter. Et aussi en respectant les contribuables Guilériens déjà trop matraqués par les impôts (hors impôts communaux).

Et c'est là que je veux en venir : l'annonce récente du gouvernement de transférer sa dette sur les collectivités locales à hauteur de plus de 10.5 Millions d'euros nous interroge fortement. Pour Guilers l'effet sera immédiat sur l'investissement, donc sur l'économie, donc sur l'emploi. Car chacun sait autour de cette table que « 65 % de l'investissement » pour nos entreprises provient des collectivités territoriales.

Je préfère le dire aujourd'hui pour que l'on ne nous le reproche pas plus tard. Certains ont une vision à regarder le bout de leurs chaussures, nous on regarde l'avenir droit devant !

C'est l'emploi et la relance économique qui traiteront le « social » et non l'inverse. J'ai toujours été convaincu de cela et aujourd'hui plus que jamais je l'affirme !

Et je vais même jusqu'à dire que je trouve affligeant de voir certains faire « de ces problèmes sociaux » « leur fonds de commerce » uniquement pour leur stratégie politicienne. »

Il conclut en rappelant que l'objectif de son équipe a toujours été de travailler pour les Guilériens et il remercie le personnel pour le travail accompli, pour leur avoir permis de réaliser ce mandat en les aiguillant et les épaulant sur les divers dossiers.

Bernard CLERET prend à son tour la parole :

« Je voudrais en cette fin de mandat vous rappeler les propos de notre trésorier lors du vote du budget de l'an passé, je cite : « ces investissements seront financés essentiellement par l'emprunt, après cette vague d'investissement, une pause sera nécessaire pour reconstituer un fond de roulement plus conséquent. » Ce budget 2014 montre que vous faites d'autres choix qui induiront d'autres conséquences. »

Le Maire répond à Bernard CLERRET en précisant que le groupe de la majorité assume mais rappelle que la politique de l'Etat, soutenu par la minorité, ne joue pas en la faveur des collectivités et qu'il ne peut pas maîtriser tous les facteurs externes, rappelant des dossiers sur lesquels des subventions ont été refusées par d'autres collectivités.

Michel BILLET ne comprend pas que le Maire puisse cautionner certains propos qui ont pu être tenu lors de cette séance envers les membres de l'opposition. Pour le Maire rien n'est allé trop loin et le mépris dont font preuve les membres de l'opposition est pire.

Michel BILLET n'est pas convaincu. Puis il revient sur les propos tenu par le Maire concernant les précédentes mandatures en rappelant qu'elles ont toujours reçu d'excellentes évaluations de la part de la Trésorerie et que les projets ont toujours répondu aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 contre, adopte le budget primitif 2014 présenté qui est joint en annexe de la présente délibération.

CM 2014/17 - **Vote des taux d'imposition 2014.**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir en 2014 les taux d'imposition 2013 des trois taxes, à savoir :

Impôt concerné	Taux 2013	Variation 2014	Taux proposé pour 2014
Taxe d'habitation	22,57 %	0 %	22,57 %
Foncier bâti	20,19 %	0 %	20,19 %
Foncier non bâti	46,56%	0 %	46,56%

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition relative aux taux d'imposition 2014.

CM 2014/18 - **Vote Budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval ».**

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

Le lotissement communal « les jardins de Keruzanval » est actuellement en cours de réalisation. Afin de faire face aux dépenses engagées et non réalisées en 2013, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe de ce lotissement tel que ci-dessous :

Lotissement Les Jardins de Keruzanval Budget Primitif 2014 Opérations assujetties à la TVA

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
605	travaux de viabilité	36.217,32 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		36.317,32 €
RESULTAT REPORTE		63.682,68 €
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>		<i>100.000,00 €</i>
RECETTES		
74	DOTATIONS - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
74741	Commune	100.000,00 €
<i>Total recettes de fonctionnement</i>		<i>100.000,00 €</i>

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval ».

CM2014/19 – Budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

Aucune opération n'ayant été réalisée sur le budget du lotissement communal « les hauts de Keruzanval » voté par le Conseil Municipal le 26 juin 2013, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le budget primitif 2014 à l'identique, à savoir :

BUDGET PRIMITIF - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		2014
011	Charges à caractère général	700.000 €
<i>6015</i>	<i>Terrains à aménager</i>	<i>365.000 €</i>
<i>6045</i>	<i>Achats d'études, prestations de services</i>	<i>18.000 €</i>
<i>605</i>	<i>Achat de matériels, équipements et travaux</i>	<i>315.000 €</i>

608	<i>frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement</i>	2.000 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	700.000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0
7133	<i>Variation des encours de production de biens</i>	0
		0
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		700.000 €
RECETTES		2014
70	Produits des services et du domaine, ventes	0
7015	<i>vente de terrains aménagés</i>	0
73	Impôts et taxes	0
74	Dotations, subventions et participations	0
7474	<i>commune</i>	0
7478	<i>autres organismes</i>	0
75	autre produits de gestion courante	0
758	<i>produits divers de gestion courante</i>	0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	700.000 €
7133	<i>Variation des encours de production de biens</i>	700.000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		2014
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	700.000 €
	Charges transférées	700.000 €
3355	<i>travaux</i>	700.000 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	700.000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		700.000 €
002	Solde d'exécution négatif reporté	0
RECETTES		2014
010	Stocks	0
3355	<i>travaux</i>	0
	TOTAL recettes d'équipement	0
16	EMPRUNT	700.000 €
1641	<i>Emprunt en euros</i>	700.000 €
	total des recettes financières	700.000 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	700.000 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		700.000 €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	700.000 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé n-1	0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		700.000 €

Commission Plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Daniel FERRELLOC explique que la construction du lotissement aurait dû commencer fin 2013 mais que BMA a souhaité reporter la date de début en 2014 probablement après les élections. Il effectue ensuite un bilan du mandat au niveau de l'urbanisme : 420 logements ont été réalisés dont 30 % à caractère social. 95 d'entre eux se situent au centre bourg. Il rappelle l'importance de ce nombre en évoquant une étude de la Chambre du Commerce et de l'Industrie qui stipule qu'un ménage dépenserait en moyenne 3800€ en alimentation par an dont 30% dans le centre bourg s'il habite à proximité, ce qui signifie que près de 100 000 € par an sont utilisés chez les commerçants du centre de Guilers, somme non négligeable.

Il conclut en soulignant que l'objectif du mandat, qui fixait la création de 100 logements pour le centre-ville, a été réalisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval ».

CM2014/20 – Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2013 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions.

Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

En application de l'article L.2313.1 du Code Général des Collectivités Locales (modifié par Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 -art.10) vous trouverez ci-joint la liste des concours attribués en 2013 par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions.
Cette liste est annexée au compte-rendu.

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal est informé.

CM2014/21 – Information au Conseil Municipal : liste des marchés conclus en 2013.

Arthur QUEMENEUR donne lecture de la délibération suivante :

L'article 133 du Code des Marchés Publics dispose « le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1er trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Vous trouverez ci-joint la liste récapitulative des marchés publics conclus en 2013.

Ces marchés sont regroupés en trois types de prestations et en fonction de leur prix selon les tranches fixées par arrêté du 21 juillet 2011 :

- Marchés de travaux :
 - De 20.000 € HT à 89.999,99 € HT
 - De 90 000 € HT à 4 844 999,99 € HT
 - 4 845 000 € HT et plus

- Marchés de fournitures
 - De 20 000 € HT à 89 999,99 € HT
 - De 90 000 € HT à 192 999,99 € HT
 - 193 000 € HT et plus

- Marchés de services
 - De 20 000 € HT à 89 999,99 € HT
 - De 90 000 € HT à 192 999,99 € HT
 - 193 000 € HT et plus

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission souhaite avoir la transmission de la liste par mail.

Le Conseil Municipal est informé.

CM2014/22 – **Association Iroise Athlétisme : demande de subvention exceptionnelle.**

Alain CUEFF donne lecture de la délibération suivante :

Le Club Iroise Athlétisme, qui compte aujourd'hui environ 700 licenciés sur le secteur de Guilers (dont une centaine de Guilers), St Renan, Plouarzel, Plouzané et Brest, organisera cette année 3 grandes compétitions qui auront lieu le 15 juin (meeting interrégional de lancers), les 21 et 22 juin (championnats de Bretagne d'Athlétisme) et les 5 et 6 juillet prochains (Championnat de France des Jeunes Minimes) à St Renan, auxquels participeront de nombreux athlètes mais aussi des bénévoles de la commune.

Aussi, le club sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de les aider financièrement dans ces projets d'envergure. De son côté, le club s'engage à promouvoir l'image de la ville via les supports de communication couvrant l'évènement.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le versement de cette subvention.

La somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 657483 du budget « subventions exceptionnelles ».

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la subvention de 1 500€ à l'association Iroise Athlétisme.

CM2014/23 – **Modification du tableau des effectifs**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier des postes liés aux avancements de grades annuels, à une promotion interne et des réussites à concours.

Avancements de grade

Suppression de postes (après avis du CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Animateur principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2014	Animateur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2014
Adjoint technique 1 ^{ère} classe A temps complet	01/04/2014	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2014
Adjoint technique 1 ^{ère} classe à temps non complet (32,5/35 ^{ème})	01/04/2014	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (32,5/35 ^{ème})	01/04/2014
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	01/05/2014	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	01/05/2014
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/07/2014	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/07/2014

Promotion interne et réussites à concours

Suppression de postes (après avis du CTP)	Dates d'effet	Créations de postes	Dates d'effet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2014	Agent de maîtrise à temps complet	01/04/2014
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2014	Animateur à temps complet	01/04/2014
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (28/35 ^{ème})	01/05/2014	Rédacteur à temps non complet (28/35 ^{ème})	01/05/2014

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Les membres du Conseil Municipal félicitent les promus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie des postes liés aux avancements de grades annuels, à une promotion interne et des réussites à concours.

CM2014/24 – **Cession à Brest Métropole Habitat du 12 rue Charles de Gaulle**

Le Maire donne lecture de la délibération suivante :

Dans un objectif de renouvellement urbain, la commune a acquis en juillet 2011, une propriété bâtie située 12 rue Charles de Gaulle à Guilers, cadastrée section BB parcelle n°451, sur un terrain d'une contenance totale de 857 m².

Cette propriété est constituée d'une maison d'habitation sur trois niveaux (ancienne station service), de trois garages et d'un débarras.

Le prix d'acquisition s'élevait à 130 000 €, conformément à l'avis de France Domaine du 26/01/2011 (évaluation n°210-069V2296).

La propriété est située en zone UC au Plan Local d'Urbanisme.

Dans la perspective que soit réalisée une opération d'aménagement, il est désormais envisagé de céder ce bien à Brest Métropole Habitat (68 rue de Glasgow à Brest).

En effet, Brest métropole océane a récemment préempté la propriété voisine, composée d'un local commercial, au profit de Brest Métropole Habitat (propriété cadastrée section BB, parcelle n°450).

L'acquisition de ces deux propriétés devrait ainsi permettre à Brest Métropole Habitat de réaliser la construction d'un immeuble collectif.

La vente de la Commune à Brest Métropole Habitat est subordonnée à la cession, par BMH à Monsieur et Madame Noël APPERE, domiciliés 1 rue Lancelot du Lac à Guilers, d'une bande de terrain de 2 mètres de large provenant des parcelles BB n°450 et n°451, afin qu'ils aient un accès au pignon et à leur jardin, à l'arrière de leur habitation après la construction du futur immeuble.

Le prix de cession à Brest Métropole Habitat sera identique au prix d'acquisition de ce bien par la commune, soit 130 000 €, et tous les frais liés à cette transaction seront pris en charge par Brest Métropole Habitat.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'autoriser la cession de la propriété sise 12 rue Charles de Gaulle, à Brest Métropole Habitat, au prix de 130 000 € net vendeur, les frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant cette transaction.

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession de la propriété sise 12 rue Charles de Gaulle, à Brest Métropole Habitat, au prix de 130 000 € net vendeur, les

frais afférents étant pris en charge par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant cette transaction.

CM2014/25 – **Convention de mise à disposition des services du système d'information de Brest Métropole Océane : annexe 2 « accès au service de messagerie électronique ».**

André GUILLAUME donne lecture de la délibération suivante :

Par délibération en date du 14 novembre 2013, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise en réseau des bibliothèques.

A la suite de cette délibération, la convention entre Brest métropole océane et la ville de Guilers régissant les modalités d'hébergement des outils informatiques par la DSIT a été signée.

Comme il est précisé dans la délibération, la commune a retenu les services détaillés dans les annexes 8 et 9 à savoir l'accès au service de stockage centralisé des données et au service d'infrastructure de serveurs virtuels.

Suite à différents échanges avec la DSIT, il a été décidé de retenir également le service détaillé dans l'annexe 2, « Accès au service de messagerie électronique » jointe en annexe.

Ce service de messagerie hébergé à Brest métropole océane permet :

- d'émettre et de recevoir des messages électroniques
- de consulter le carnet d'adresses de la plateforme mise à disposition
- de partager les agendas
- de déléguer la gestion des agendas,
- d'organiser les réunions,
- de gérer les contacts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à retenir l'accès au service de messagerie électronique dans la « Convention de mise à disposition de services du système d'information de Brest métropole océane » et à signer l'annexe 2 correspondant à ce service.

Commission plénière du 6 mars 2014 : la commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à retenir l'accès au service de messagerie électronique dans la « Convention de mise à disposition de services du système d'information de Brest métropole océane » et à signer l'annexe 2 correspondant à ce service.

CM2014/26 – **Fixation d'un tarif pour l'utilisation du photocopieur de la Maison de l'Enfance.**

Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération suivante :

Un photocopieur en location a été installé à la maison de l'enfance afin de permettre au personnel municipal d'imprimer ses documents et de procéder aux photocopies dont il a besoin.

Après quelques semaines d'ouverture de ce bâtiment, certains occupants de ce lieu ont exprimé le souhait de se servir de ce photocopieur.

Dans un souci d'égalité, il est proposé de créer un droit d'entrée mensuel afin de répartir le coût de la location entre chaque utilisateur potentiel :
Le calcul du droit d'entrée sera effectué au prorata du nombre d'utilisateurs.

- S'il y a 2 utilisateurs le droit d'entrée mensuel sera de 37,80 € TTC.
- S'il y a 3 utilisateurs le droit d'entrée mensuel sera de 25,20 € TTC
- S'il y a 4 utilisateurs le droit d'entrée mensuel sera de 18,90 € TTC
- S'il y a 5 utilisateurs le droit d'entrée mensuel sera de 15,10 € TTC

Il conviendra d'ajouter un coût à la feuille comprenant le coût copie et le papier soit 0.05 €TTC la copie noir et blanc et 0.08 € TTC la copie couleur.

La facturation pourra être mensuelle, trimestrielle ou semestrielle.

Des dispositions conventionnelles pourront préciser les conditions d'utilisation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation de ces tarifs.

Commission plénière du 6 mars 2014 : revoir le tarif à partir de 6 utilisateurs.
La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation de ces tarifs.

CM2014/27 – **Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard : choix de la maîtrise d'œuvre ; plan de financement prévisionnel de l'opération ; demandes de subventions d'investissement**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture de la délibération suivante :

Une réflexion concernant l'agrandissement des locaux de l'Ecole Pauline Kergomard a été mise en place entre les acteurs éducatifs et la commune. Les paramètres suivants ont été pris en compte : - un habitat en constante évolution sur la zone nord, - une augmentation linéaire des effectifs liée à l'arrivée de nouveaux habitants dans les nouveaux quartiers, - une explosion de la fréquentation des services

périscolaires (cantine et garderie) et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Une étude de faisabilité a été menée afin d'étudier la possibilité de restructurer et d'agrandir le bâtiment, une réserve foncière de 2 000m² avait été conservée afin de pouvoir faire face à un éventuel agrandissement.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics et à la délégation générale du Conseil municipal au Maire du 11 septembre 2008 l'autorisant en particulier à prendre toute décision concernant la passation des marchés qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 décembre 2013 afin de retenir un maître d'œuvre pour ce projet.

Suite à cette consultation, 18 cabinets d'architectes ont déposé un dossier. Après étude des documents, le Cabinet CORRE de Brest a été retenu. Cette décision est formalisée par l'arrêté N° 2014 – 03 – 12 qui figurera en annexe au présent compte rendu.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Restructuration et Agrandissement Groupe scolaire Pauline Kergomard				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION				
DEPENSES			RECETTES	
	montant TTC	montant HT		Montant
Travaux	1 200 000 €	1 000 000 €	DETR	400 000 €
Contrôle technique	15 000 €	12 500 €	contrat de territoire (ALSH périscolaire et restaurant scolaire)	80 000 €
Mission SPS	4 500 €	3 750 €	Conseil Général	12 500 €
Contrôle amiante avant travaux	1 200 €	1 000 €	Ministère de l'Intérieur	100 000 €
contrôle plomb	600 €	500 €	Conseil régional	
Etude de Sol	2 800 €	2 333 €		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	98 400 €	82 000 €		
Publications	4 000 €	3 333 €		
Imprévus	58 000 €	48 333 €		
Mobilier	90 000 €	75 000 €	FCTVA	232 927 €
Informatique	30 000 €	25 000 €	FONDS COMMUNAUX	679 073 €
Total	1 504 500 €	1 253 750 €	Total	1 504 500 €

Une provision de 400 000 € a été inscrite au budget 2014.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du choix du maître d'œuvre,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus,
- De s'engager à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette opération à l'occasion d'une décision modificative au budget,
- D'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'intérieur), Conseil Général, Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement,
- D'autoriser le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de bâtiment relatifs à l'opération.

Commission plénière du 6 mars 2014 : accord de la commission.

Arthur QUEMENEUR évoque la crise que traverse actuellement le secteur du bâtiment en soulignant la rareté de voir un nombre si important d'architectes se positionner sur un appel d'offres comme celui-ci. Il cite ensuite la presse qui évoquait la veille 24 000 suppressions d'emploi dans ce secteur en 2013 et des perspectives pour 2014 qui ne sont pas plus réjouissantes. Il rappelle aussi que grâce à cette activité sur le groupe Pauline Kergomard ce sont 15 emplois à temps plein de créés sur une année.

Le Conseil Municipal prend acte du choix du maître d'œuvre et à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus, s'engage à inscrire les crédits supplémentaires nécessaires à l'exécution de cette opération à l'occasion d'une décision modificative au budget, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de l'Etat (D.E.T.R., Ministère de l'intérieur), Conseil Général, Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement et autorise le Maire à lancer un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de bâtiment relatifs à l'opération.

Questions diverses

Catherine CORRE prend la parole :

« Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers,

Ce dernier conseil de mandat sera également pour moi le dernier car je n'ai pas souhaité me représenter, cela me permet de faire un bilan de ces 6 années passées au sein de votre équipe où travail, confiance et convivialité s'imposaient. Je mesure aujourd'hui l'ampleur de la tâche réalisée dans ma seule délégation vie scolaire et jeunesse avec pour commencer la gestion de fermeture de classes, puis grâce à votre politique l'augmentation des effectifs scolaires, les ouvertures de classes, la mise en place de la pause méridienne, les négociations sur la mise en place des rythmes scolaires sans oublier les évolutions puis la montée en puissance de l'espace jeunes. Ces 6 années ont été pour moi intenses et passionnantes, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée.

Je termine sur le budget qui vient de nous être présenté et je note avec satisfaction qu'il s'inscrit dans la continuité de la politique municipale engagée depuis 6 ans. Je relève notamment l'inscription au budget de l'extension du groupe scolaire Pauline Kergomard, je partage aussi votre choix d'aider tous les enfants de la commune sans distinction. Ce sont de beaux projets pour l'avenir et j'espère que vous serez en mesure de les mettre en œuvre. Merci »

Nadine VOUREC intervient à son tour

« Monsieur le Maire,

Sans vouloir faire un bilan complet de l'action sociale effectuée en faveur des familles en difficulté de notre commune ces 6 dernières années, permettez-moi de saluer notre action collective.

Cette action collective, elle s'est d'abord faite par notre volonté d'agir pour que nos concitoyens, dans la souffrance physique ou psychologique, dans les difficultés sociales ou financières, puissent être aidés, soutenus et accompagnés dans leur quotidien mais aussi dans l'espoir qu'ils puissent sortir de leur ornière et qu'ils puissent enfin retrouver la dignité qui leur est due.

Tout au long de ces 6 dernières années, notre action a porté un certain nombre de ces fruits :

Tout d'abord l'épicerie sociale que nous avons créée et qui est aujourd'hui reconnue par plusieurs des communes des environs. Cette épicerie a très vite trouvé sa place et sa raison d'être, tant par les familles aidées que par le personnel communal et les bénévoles du CCAS qui la gèrent.

Son concept, la confidentialité des lieux, sa périodicité d'ouverture... tout a été pensé pour que chacune des familles en difficulté puissent se sentir responsables, tout en respectant leur honneur, leur dignité et leur légitimité.

La deuxième action est l'accès à la cantine scolaire, à des tarifs adaptés, pour tous les enfants des écoles communales.

Le tarif unique du repas à la cantine n'était plus approprié au regard des diversités de capacités financières de chaque famille.

Ce fut donc pour nous une évidence que le quotient familial soit appliqué et que chaque enfant puisse être nourri de façon équitable, avec un tarif adapté pour chaque famille concernée.

Ces actions, elles se doivent de se poursuivre et je suis convaincue que notre action commune aura servi, sert et servira encore pour l'intérêt de tous nos concitoyens.

Je voudrais terminer en remerciant le personnel, notamment Claudie avec qui nous avons démarré le projet de l'épicerie sociale, Martine et Christelle qui n'ont pas ménagé leur peine pour que tout fonctionne bien et Marianne qui a pris le relais de Claudie au CCAS.

Merci pour votre écoute. »

André GUILLAUME pour qui c'est également le dernier conseil, souhaite attirer l'attention des élus sur des points qui selon lui, quel que soit le résultat des élections devront avoir une importance dans le prochain mandat. Il site en premier lieu la culture, avec la mise en place lors de ce mandat de la programmation culturelle qui s'appuie sur un collectif artistique. Le second point concerne le fort de Penfeld car s'il sait que les membres de l'opposition étaient contre son acquisition. Il connaît l'enthousiasme des personnes qui le visitent, citant en exemple le directeur du Quartz, ou qui l'utilisent. Il considère que c'est un excellent investissement pour l'avenir qui, avec une bonne gestion s'avèrera être un investissement fructueux pour la commune.

Michel BILLET intervient ensuite :

« Nous clôturons le dernier conseil de ce mandat ; c'est un évènement important pour la vie municipale. Il représente pour chacun d'entre nous l'épilogue d'un engagement de 6 années où chacun, dans la majorité ou dans la minorité, a fait valoir sa vision des choses pour la vie de notre commune.

Pour l'ensemble du personnel territorial, les élections peuvent être l'occasion d'un changement important, et à court terme nécessitent un surcroît de travail pour leur préparation.

Je tiens au nom de mes collègues de la minorité municipale à remercier l'ensemble du personnel territorial pour la qualité du travail réalisé pendant les 6 années passées, pour leur disponibilité, leur investissement et leur gentillesse. »

Enfin, et avant de conclure, le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour leur investissement envers la commune, il remercie également le personnel communal pour son travail et offre aux élus qui ne se représentent pas une tape de bouche reprenant le blason de la commune.

La séance est levée à 20h35.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,



Pierre OGOR.



VILLE DE GUILERS

Liste des concours attribués en 2013 aux associations

(Article L.2313.1 du Code des Collectivités Locales modifié par Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 -art.10)

	NOM DE L'ASSOCIATION	subvention en espèces	évaluation subvention en nature	Total
1	A point Nommé	211,00 €	21,10 €	232,10 €
2	A.S.G.	3 278,50 €	110 053,00 €	113 331,50 €
3	ACPG/TOE/CATM	1 346,18 €	134,62 €	1 480,80 €
4	Amicale laïque	1 159,00 €	115,90 €	1 274,90 €
5	Amicale laïque - théâtre	4 273,16 €	1 875,00 €	6 148,16 €
6	Amicale laïque CLSH	40 602,00 €	53 919,00 €	94 521,00 €
7	Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00 €	21,10 €	232,10 €
8	Amicale laïque Tennis de table	822,04 €	82,20 €	904,24 €
9	Archers de Kéroual	869,40 €	86,94 €	956,34 €
10	Ass.Officiers mariniers FNOM	211,00 €	21,10 €	232,10 €
11	Association Animation et Gestion Centre Socioculturel	66 203,00 €	72 757,57 €	138 960,57 €
12	Association des Maires de Haute Garonne	500,00 €		500,00 €
13	Association des Maires des Hautes Pyrénées	500,00 €		500,00 €
14	Association Développement des Arts et de l'Oralité	500,00 €	50,00 €	550,00 €
15	Association du Vélodrome Brest Ponant Iroise	100,00 €	10,00 €	110,00 €
16	Association sportive Chateaubriand	286,65 €	28,67 €	315,32 €
17	Bleuets de Guilers	2 311,00 €	231,10 €	2 542,10 €
18	C.L.E. (Aide aux devoirs)	703,00 €	70,30 €	773,30 €
19	C.O.S.	6 365,50 €	0,00 €	6 365,50 €
20	Club celtique (3 sections)	633,00 €	63,30 €	696,30 €
21	Club Emeraude	211,00 €	21,10 €	232,10 €
22	Collectif urgence Philippine	1 000,00 €		1 000,00 €
23	Comité de jumelage Guilers Baucina	211,00 €	21,10 €	232,10 €
24	Comité d'organisation de l'Essor Breton	8 000,00 €		8 000,00 €
25	Comité du Souvenir Français	295,00 €	29,50 €	324,50 €
26	Dojo guilérien	1 255,00 €	125,50 €	1 380,50 €
27	Du sang pour la Vie	211,00 €	21,10 €	232,10 €
28	Ecole de Musique et de danse	63 531,50 €	35 828,94 €	99 360,44 €
29	Ecole Notre Dame de Liesse St Renan	1 394,00 €		1 394,00 €
30	Enfance pour tous	35 954,24 €	19 120,72 €	55 074,96 €
31	Evel Treid	211,00 €	21,10 €	232,10 €
32	F N A C A	211,00 €	21,10 €	232,10 €
33	Flèche gymnique guilérienne	4 900,19 €	490,02 €	5 390,21 €
34	Foyer de l'Amitié	211,00 €	21,10 €	232,10 €
35	Foyer socio-éducat.Croas ar Pennoc	488,46 €	0,00 €	488,46 €
36	Guil'air Rando	211,00 €	21,10 €	232,10 €
37	Guilers à la campagne	211,00 €	21,10 €	232,10 €
38	Guilers accueille	211,00 €	21,10 €	232,10 €
39	Guilers entr'aide	454,09 €	45,41 €	499,50 €
40	Guilers VTT Nature	3 483,00 €	5 948,31 €	9 431,31 €
41	Gym forme loisirs	511,00 €	51,10 €	562,10 €
42	IME Jean Perrin (les Papillons Blancs)	697,00 €	69,70 €	766,70 €
43	Iroise Athlétisme (club d'athlétisme)	5 945,64 €	594,56 €	6 540,20 €
44	L'Age Tendre	211,00 €	7 587,41 €	7 798,41 €
45	Le Fourneau	100,00 €		100,00 €
46	Les Amis du vélo	3 427,00 €	342,70 €	3 769,70 €
47	Les Fous du Volant	551,00 €	55,10 €	606,10 €
48	Mélodios	211,00 €	21,10 €	232,10 €
49	Moto Club Dur Dur	211,00 €	21,10 €	232,10 €
50	Music in motion production	223,00 €	22,30 €	245,30 €
51	OGEC Ecole Ste Thérèse	25 308,00 €		25 308,00 €
52	Partage	454,09 €	45,41 €	499,50 €
53	Questions pour un champion	247,00 €	24,70 €	271,70 €
54	Sage du bas Léon	460,64 €	0,00 €	460,64 €
55	Soir & scrap	211,00 €	21,10 €	232,10 €
56	Sophrologie	367,00 €	36,70 €	403,70 €
57	Sporting de Guilers	3 595,41 €	359,54 €	3 954,95 €
58	Tennis Club	1 039,00 €	103,90 €	1 142,90 €
59	Vie libre (Section Guilers)	454,09 €	45,41 €	499,50 €
60	Visiteuses des malades en établissement hospitalier	324,67 €	32,47 €	357,14 €
	TOTAL.....	298 288,45 €	310 753,50 €	609 041,94 €



Liste des Marchés conclus par la commune de Guilers en 2013

(Obligation prévue à l'article 133 du Code des Marchés publics)

Marchés de TRAVAUX			
Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT			
<i>Objet du Marché</i>	<i>Date du Marché</i>	<i>Nom de l'Attributaire</i>	<i>CP</i>
Faux-plafonds pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	SAS LE GALL Plafond	29200
Peinture pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	QUEVAREC	29820
Serrurerie – Charpente métallique pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	SERRURERIE LOBLIGEOIS	29290
Ascenseur pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	ABH	35742
Meubles de change pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	C.M.A.D.	29490
Stores pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	AMT TECHNOSTOR – VOILERIE BRESTOISE	29200
Travaux divers dans bâtiments communaux	Courant 2013	Miroiterie BERTHIER	29200
Tranche de 90 000,00 € HT à 4 999 999,99 € HT			
<i>Objet du Marché</i>	<i>Date du Marché</i>	<i>Nom de l'Attributaire</i>	<i>CP</i>
Couverture - étanchéité pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	SAS LE MESTRE Frères	29260
Bardage pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	SAS LE MESTRE Frères	29260

Cloisons - Doublage pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	ALB 29	29200
Menuiseries aluminium pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la	15/01/2013	CLAIRALU	29850
Revêtements de sols pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	LE GRANIT BRETON	29200
Menuiseries bois pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	C.M.A.D	29490
Equipement de cuisine pour le marché de la construction d'une maison de l'enfance et la rénovation de l'ALSH	15/01/2013	Etablissements PICHON	29800
Travaux paysagers sur la commune	Courant 2013	PAYSAGES D'IROISE SARL	29280
Tranche de 5 000 000,00 € HT et plus			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP

Marchés de FOURNITURES			
Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP
Fourniture de combustible pour les bâtiments	Courant 2013	C.P.O. - COMBUSTIBLES DE L'OUEST	29200
Fourniture d'électricité pour les bâtiments	Courant 2013	EDF	
Fourniture de petit matériel et de carburant	Courant 2013	GUILERS DISTRIBUTION	29820
Fourniture de matériel informatique pr les services communaux	Courant 2013	SOMAINTEL INFORMATIQUE	29490
Tranche de 90 000,00 € HT à 199 999,99 € HT			
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire	CP

Tranche de 200 000,00 € HT et plus		CP
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire
Marchés de SERVICES		
Tranche de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT		
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire
Assurance du personnel	Courant 2013	CIGAC
Personnel temporaire	Courant 2013	SATO RELAIS
Tranche de 90 000,00 € HT à 199 999,99 € HT		
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire
Tranche de 200 000,00 € HT et plus		
Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'Attributaire

Réf.

- Arrêté du 8/12/2006 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs (NOR : ECOM0620016A – publié au JO du 17/12/2006)
- Arrêté du 26/12/2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices (NOR : ECEM0771089A publié au JO du 29/12/2007)
- Arrêté du 10/03/2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices (NOR: ECEM0904662A publié au JO du 18/03/2009)
- Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices



ANNEXE N°2

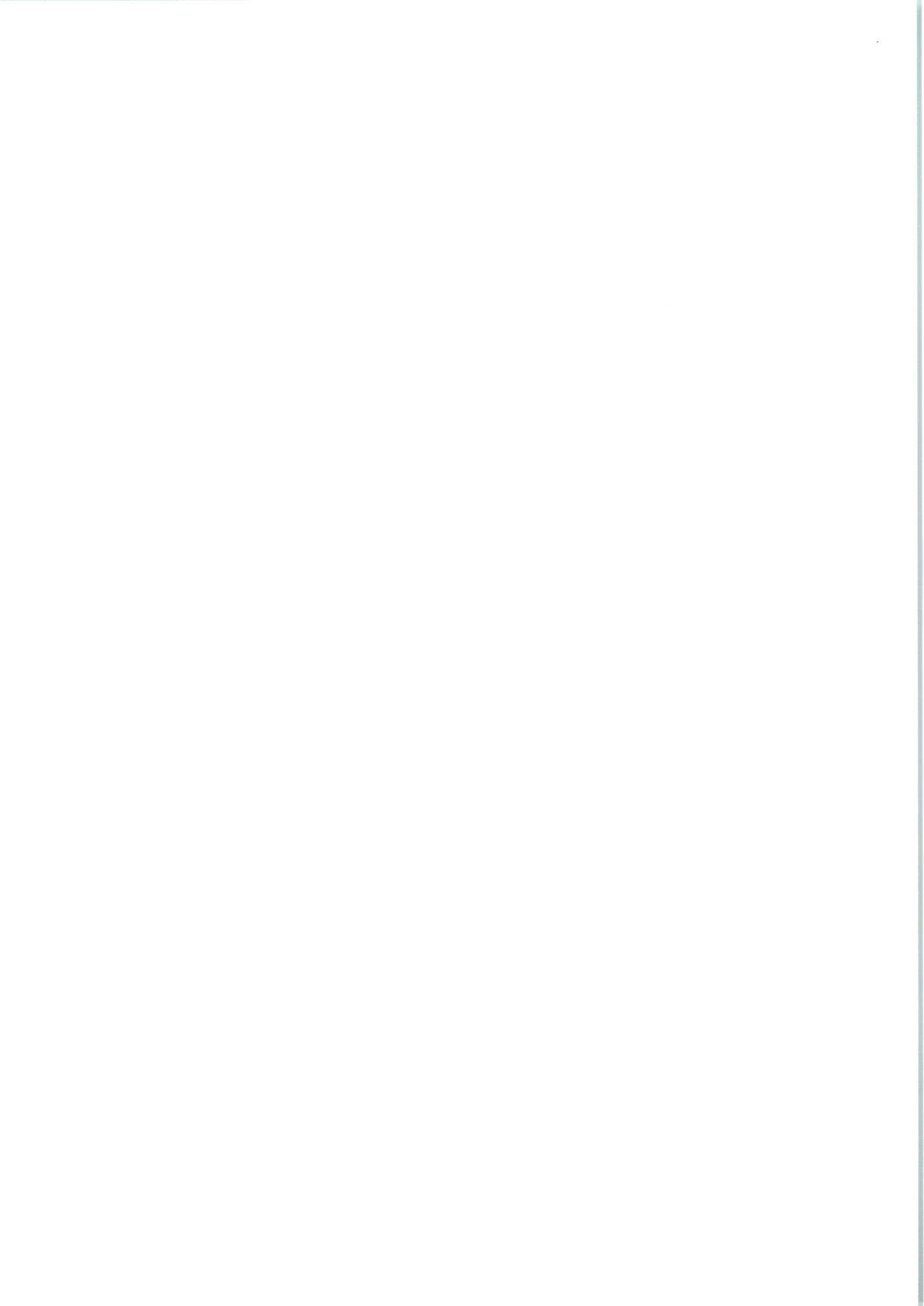
Conditions d'accès au service de messagerie électronique

Accessible après authentification, ce service Microsoft Exchange hébergé à Brest métropole océane permet :

- d'émettre et de recevoir des messages électroniques,
- de consulter le carnet d'adresses de la plateforme mise à disposition,
- de partager les agendas,
- de déléguer la gestion des agendas,
- d'organiser les réunions,
- de gérer les contacts.

Le service, accessible depuis Internet, comprend un antivirus et un anti spam de messagerie.

La commune de GUILERS s'engage à utiliser le logiciel Microsoft Outlook, un navigateur WEB ou un terminal mobile (Smartphone, PDA, iPhone) dans une version compatible avec la plateforme Microsoft Exchange Server en production à Brest métropole océane. L'utilisation de tout autre navigateur, sans entraîner la résiliation de la présente convention, désengage la responsabilité de Brest métropole océane.





ARRETE DU MAIRE N° 2014 03 12

**Conclusion d'un marché public à procédure adaptée avec
ATELIER CORRE pour la maîtrise d'œuvre de La restructuration
et l'agrandissement de l'Ecole Pauline Kergomard**

Le Maire de Guilers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 4^{ème} alinéa,

Vu la loi n°2001 – 1168 du 11 décembre, dite loi MURCEF, et notamment ses articles 9, 10 et 11,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu le décret n°2004 1298 du 26 novembre 2004 relatif à diverses dispositions concernant les marchés de l'Etat et des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2008/08/69 du 11 septembre 2008 attribuant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Vu le règlement intérieur pour les marchés publics adopté par délibération N° 2009/02/13 du 12 mars 2009

Considérant le projet de la municipalité de restructurer et d'agrandir l'Ecole Pauline Kergomard et de confier la mission de maîtrise d'oeuvre à l'atelier CORRE de BREST,

ARRÊTE

Article 1^{er} : un marché public à procédure adaptée sous la forme d'un contrat de maîtrise d'oeuvre est conclu avec l'ATELIER CORRE, sis 181, rue Jean Jaurès 29200 BREST pour la maîtrise d'oeuvre relative à la restructuration et à l'agrandissement de l'Ecole Pauline Kergomard située rue Manet à GUILERS. Ce cabinet est représenté par Monsieur Alain CORRE, architecte, BREST

Article 2 : le taux de rémunération de ce contrat est de 6,3 % du montant H.T. estimé des travaux, soit (1 000 000 € x 6,30%) 63 000 € H.T.

Article 3 : Les missions complémentaires forfaitaires suivantes ont également été retenues : missions EXE fluides et structures : 15 500 € HT, Synthèse : 2 000 € H.T., Relevé d'Etat des Lieux : 1 500 € H.T. soit un montant de missions complémentaires de 19 000 € H.T.

Article 4 : Le montant de la mission s'élève donc à 63 000 € HT + 19 000 € HT = 82 000 € HT, soit un montant 98 400 de € TTC

Article 5 : Madame la Directrice des services de la ville de Guilers par intérim, Monsieur le Trésorier Municipal de Brest Banlieue, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par voie d'affichage en mairie.

Le Maire,

Pierre OGOR

Affiché le :

